

DETTE PUBLIQUE ET DEVOIR MORAL

L'opinion des économistes classiques

Par Francisco Vergara¹

Pendant la dernière campagne présidentielle, la dette publique a souvent été dénoncée comme une ardoise que nos enfants devront « rembourser ». Sa réduction a été présentée non seulement comme bonne pour l'économie, mais surtout comme *un devoir moral*. Le 1^{er} mars sur France Culture, par exemple, le regretté Raymond Barre exprimait avec beaucoup de talent cette sensibilité :

« il faut bien faire comprendre aux Français qu'ils mènent un vie douce et douillette mais que ce sont nos enfants et nos petits-enfants qui auront à régler la dette. *Ce n'est pas correct* »

Le 27 septembre, devant la Journée parlementaire du Nouveau Centre, François Fillon qualifiait la dette publique de la même manière :

« Une grande nation comme la notre *n'a pas le droit* de vivre à crédit sur le dos de nos enfants »

Cette opinion est néanmoins fondée sur une importante erreur de raisonnement. D'ailleurs, les économistes classiques, de David Ricardo à A. C. Pigou, qui étaient plutôt hostiles aux dettes publiques (mais pour d'autres raisons), ont explicitement signalé cette erreur.

L'erreur est fondée sur une fausse analogie qui consiste à assimiler la dette des administrations publiques aux dettes que contractent ces pères de famille qui dépensent plus qu'ils ne gagnent. A leur mort, les enfants de tels parents verront leur héritage diminué du montant des dettes que ceux-ci ont contractées et on pense (à tort) qu'il en est de même avec la dette publique. Mais cette analogie oublie le fait que, chaque fois qu'une dette est contractée par quelqu'un, une créance de montant strictement égal est nécessairement émise au bénéfice de quelqu'un d'autre. Alors que les enfants de parents dépensiers héritent *uniquement les dettes*, la génération qui hérite de la dette publique hérite *aussi les créances* (sous la forme d'obligations d'Etat et de bons du Trésor). La simple transmission de la dette publique donc, n'augmente ni ne diminue le patrimoine de la génération suivante.

Une erreur similaire consiste à croire que les impôts levés afin de payer les intérêts de la dette publique et rembourser le principal *réduisent le revenu disponible* des contribuables. Il s'ensuit que si on rembourse la dette publique, la génération suivante jouira de revenus plus importants. C'est oublier que les sommes prélevées pour le service de la dette sont versées

¹ Auteur de *Les fondements philosophiques du libéralisme*, éditions La Découverte, Paris 2002. Site de l'auteur : www.fvergara.com.

aux détenteurs d'obligations d'Etat, qui sont aussi des contribuables. Comme l'explique David Ricardo :

« Le million annuel qu'on lève par des impôts pour payer les intérêts ... ne fait que passer des mains de ceux qui le payent dans celles des créanciers de l'Etat ... Que les intérêts de l'emprunt soient ou ne soient pas payés, la nation ne s'en trouve ni plus ni moins riche ... ce n'est donc pas le paiement des intérêts de la dette nationale, qui accable une nation, et ce n'est pas en supprimant ce paiement qu'elle peut être soulagée » (*Principes d'économie politique*).

D'après Ricardo, c'est lors de sa « constitution » – lorsque l'Etat procède à l'emprunt – que l'effet négatif (ou positif) d'une dette est occasionné et non lors du versement des intérêts ou lors du remboursement. Par exemple, si l'Etat emprunte des capitaux qui étaient sur la voie d'être investis de manière utile, et qu'il les utilise de manière inutile (pour mener une guerre qui n'est pas nécessaire), cela réduit la richesse de la génération suivante (de nos enfants). En revanche, s'il emprunte des fonds à des gens qui les auraient gaspillés, afin de dépenser dans des choses utiles (comme des écoles, chemins, canaux et ponts), cela peut augmenter cette richesse.

Notre devoir moral à l'égard de nos enfants exige donc que *l'on réfléchisse* (aux avantages et inconvénients) lorsqu'on augmente la dette publique, mais il n'exige nullement que *sans réfléchir* – guidés par un sentiment moral mal orienté – nous érigeons la réduction de cette dette en priorité nationale.

Pendant la première guerre mondiale, l'erreur logique qui nous occupe ici était très répandue au Royaume-Uni. Comme l'explique A. C. Pigou :

« On pense très souvent que si la guerre est financée par l'impôt, le sacrifice économique sera supporté sur le moment, tandis que si elle est financée par l'emprunt, le sacrifice sera encouru dans le futur. Il s'agit d'une méprise (*a misconception*) » (*The Political Economy of War*).

Ce n'est pas la manière dont la guerre en question est financée, qui détermine à quel moment (par nous ou nos enfants) le sacrifice sera consenti. Si les biens et services nécessaires à la guerre sont obtenus en travaillant plus et en consommant moins, le sacrifice est supporté sur le moment. En revanche :

« si ces ressources sont obtenues en laissant l'infrastructure installée s'éroder, en s'abstenant de nouveaux investissements, en vendant nos propriétés aux étrangers, et ainsi de suite, alors elles réduisent le capital et grèvent le futur » (*ibid*).

Il est vrai cependant qu'une génération qui hérite une importante dette publique verra la répartition du revenu en son sein plus ou moins modifiée, car ceux qui payent les impôts, et ceux qui reçoivent les intérêts des obligations d'Etat, ne sont pas nécessairement les mêmes personnes. Mais c'est à cette génération (et pas à nous) de décider de ses impôts et allocations ; l'existence d'une dette publique ne l'oblige ni à accabler les pauvres ni à pénaliser la croissance. Après la deuxième guerre mondiale, par exemple, les dettes publiques énormes des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon (comprises entre 130 et 300% de leur PIB), ne les ont nullement empêchés d'entreprendre des programmes publics remarquables, tout en connaissant, pendant trente ans, des taux de croissance sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Pour connaître donc la place exacte que doit occuper, parmi nos priorités politiques, une éventuelle réduction de la dette publique, il faut clairement distinguer entre les inconvénients *réels* que comporte une telle dette et ses inconvénients *imaginaires*, fondés sur des fausses analogies morales.